

RAPPORT DE CONFERENCE

SEPTIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

Koror (Palau)
5-6 août 1994

Programme pêche hauturière
Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Janvier 1995

SOMMAIRE

| | Page |
|--|-------------|
| LISTE DES TABLEAUX | v |
| I. ORDRE DU JOUR | 1 |
| II. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX | 2 |
| 1. Ouverture | 2 |
| 2. Bilan de la pêche thonière dans le Pacifique occidental | 3 |
| 3. Bilan des activités conduites au titre du programme pêche hauturière et tendances pour 1994-1995 | 7 |
| 4. Plan d'action du programme pêche hauturière pour 1994-1998 | 15 |
| 5. Conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique | 16 |
| 6. Rapports présentés par d'autres organisations | 17 |
| 7. Questions diverses | 18 |
| III. EVALUATION DES RECOMMANDATIONS FORMULEES ET DES MESURES REQUISES PAR LA SIXIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS | 25 |
| IV. RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS | 27 |
| V. MESURES REQUISES PAR LA SEPTIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS | 29 |
| VI. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL | 31 |
| VII. LISTE DES PARTICIPANTS | 33 |
| ANNEXE : | |
| Allocution d'ouverture de son Excellence M. Marcelino Melareiri, ministre des ressources et du développement | 37 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|----|---|----|
| 1. | Zone statistique de la CPS | 19 |
| 2. | Volume total des prises par espèces réalisées dans la zone statistique de la CPS | 20 |
| 3. | Volume total des prises par types d'engins réalisées dans la zone statistique de la CPS | 20 |
| 4. | Effort de pêche des senneurs en 1993 (données issues des fiches de pêche en possession de la CPS) | 21 |
| 5. | Effort de pêche des palangriers en 1993 (données issues des fiches de pêche en possession de la CPS) | 22 |
| 6. | Effort de pêche des canneurs en 1993 (données issues des fiches de pêche en possession de la CPS) | 23 |

I. ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
 - 1.1 Cérémonie d'ouverture
 - 1.2 Nomination du président et des rapporteurs
 - 1.3 Procédure
 - 1.4 Adoption du rapport de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (Ponhpei, Etats fédérés de Micronésie, 16-18 juin 1993)
2. BILAN DE LA PECHE THONIERE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL
 - 2.1 Situation de la pêche thonière dans la zone d'action de la CPS en 1993
 - 2.2 Etat des stocks
 - 2.3 Perspectives économiques de la pêche thonière
 - 2.4 Situation actuelle de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins
3. BILAN DES ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE ET TENDANCES POUR 1994-1995
 - 3.1 Statistiques et suivi
 - 3.2 Recherches biologiques
 - 3.3 Evaluation des stocks et modélisation
 - 3.4 Préparation de rapports et communication
 - 3.5 Projet de recherche sur les thonidés aux Philippines
4. PLAN D'ACTION DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE POUR 1994-1998
5. CONFERENCE MULTILATERALE DE HAUT NIVEAU SUR LA PECHE THONIERE DANS LE PACIFIQUE
6. RAPPORT D'AUTRES ORGANISATIONS
 - 6.1 Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental
 - 6.2 Institut australien des sciences de la mer
 - 6.3 Université de Hawaï
7. QUESTIONS DIVERSES

II. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

1. OUVERTURE

1.1 Cérémonie d'ouverture

1. M. Noah Idechong présente M. Marcelino Melairei, ministre des ressources et du développement qui souhaite aux participants la bienvenue à Palau. M. Idechong donne ensuite lecture de l'allocation d'ouverture du ministre (voir annexe) dans laquelle celui-ci souligne l'importance des conseils prodigués par le comité permanent sur les thonidés et marlins pour les activités du programme pêche hauturière de la Commission du Pacifique Sud (CPS) et pour l'évaluation de l'état des stocks de thonidés dans la région.

1.2 Nomination du président et des rapporteurs

2. M. Noah Idechong et M. Ramon Rechebei sont nommés co-présidents.

3. M. Tim Lawson est nommé rapporteur principal et les rapporteurs pour chacun des points de l'ordre du jour sont les suivants :

| | |
|------------------------------|--|
| Point 1 de l'ordre du jour | M. Tim Lawson |
| Point 2.1 de l'ordre du jour | MM. Antony Lewis et Tim Lawson |
| Point 2.2 de l'ordre du jour | MM. John Hampton et Tim Lawson |
| Point 2.3 de l'ordre du jour | MM. Gerry Geen et Antony Lewis |
| Point 2.4 de l'ordre du jour | MM. Tim Lawson et Antony Lewis |
| Point 3.1 de l'ordre du jour | MM. Tim Lawson et Antony Lewis |
| Point 3.2 de l'ordre du jour | MM. John Hampton, Antony Lewis et David Williams |
| Point 3.3 de l'ordre du jour | MM. John Hampton et Pierre Kleiber |
| Point 3.4 de l'ordre du jour | MM. Antony Lewis |
| Point 3.5 de l'ordre du jour | MM. John Hampton et Antony Lewis |
| Point 4 de l'ordre du jour | MM. Antony Lewis et John Hampton |
| Point 5 de l'ordre du jour | MM. Gerry Geen et M. Tim Lawson |
| Point 6 de l'ordre du jour | M. John Sibert |
| Point 7 de l'ordre du jour | M. Tim Lawson |

1.3 Procédure

4. Les participants conviennent qu'après adoption, le rapport de leur réunion sera présenté à la vingt-sixième conférence technique régionale sur les pêches qui doit se tenir à Nouméa en 1996.

5. A l'occasion de la sixième réunion, le comité permanent sur les thonidés et marlins a adopté deux recommandations et une mesure qui ont été examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour. Un récapitulatif de ces recommandations/mesure et des suites données figurent au point 3 de l'ordre du jour.

1.4 Adoption du rapport de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins (Pohnpei, Etats fédérés de Micronésie, 16-18 juin 1993)

6. Le comité adopte, sans amendement, le rapport de sa sixième réunion tenue à Pohnpei (Etats fédérés de Micronésie) du 16 au 18 juin 1993, tel qu'il figure dans le document de travail 1.

2. BILAN DE LA PECHE THONIERE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

2.1 Situation de la pêche thonière dans la zone d'action de la CPS en 1993

7. Le coordonnateur des services du programme pêche hauturière de la CPS, M. Antony Lewis, présente un aperçu de l'évolution de la pêche thonière dans la zone d'action de la CPS, en 1992, et renvoie les participants au document de travail 2 intitulé *Statistiques annuelles sur la pêche thonière, 1993*.

8. Le volume total des prises réalisées dans la zone statistique de la CPS et dans le secteur oriental de l'Indonésie et des Philippines a été d'environ 1,26 milliard de tonnes en 1993 contre 1,37 million de tonnes en 1992, soit un recul de 8 pour cent (voir tableaux 2 et 3). Il a donc diminué chaque année depuis 1991, année au cours de laquelle le record de 1,44 million de tonnes a été atteint.

9. Ce recul est presque entièrement imputable à une baisse des captures de bonites. Ainsi, alors que les senneurs ne pêchaient plus que 490 000 tonnes en 1993 contre 623 000 tonnes en 1992, les canneurs ne capturaient plus que 63 000 tonnes en 1993 contre 67 000 tonnes en 1992.

10. A l'instar des années précédentes, en 1993, 90 pour cent des prises réalisées dans la zone statistique de la CPS l'ont été par les quatre pays suivants : Japon, Corée, Taïwan et États-Unis d'Amérique.

11. En 1993, les prises des flottilles de senneurs japonais et américains ont été très proches de celles de 1992. Celles des senneurs coréens et taïwanais ont fortement baissé en raison de l'interdiction des transbordements en mer mise en œuvre par les pays membres du Forum du Pacifique Sud, en juin 1993. Ainsi, les senneurs coréens et taïwanais qui avaient jusqu'alors transbordé en mer la majeure partie de leur cargaison ont été sommés de procéder à ces opérations dans des ports de la région désignés à cet effet, provoquant ainsi une diminution de l'effort de pêche. Outre la question de la répartition du poisson, les zones exploitées par les senneurs en 1993 (voir tableau 4) ont été déterminées dans le cadre d'accords de pêche et en fonction de la proximité de ports de transbordement. De 1991 à 1993, les opérations des senneurs se sont multipliées en direction de l'est en raison de la présence accrue de bancs libres de thons jaunes de grande taille dans le Pacifique central, qui peut s'expliquer par les conditions océanographiques associées à la prolongation du phénomène El Niño observé entre 1991 et 1993. Les senneurs ont réalisé 35 pour cent environ de leurs prises en haute mer. En 1993, un bateau appartenant à une société d'exploitation mixte japonaise a commencé à opérer dans le secteur de Kiribati.

12. Les prises réalisées par les flottilles de palangriers des pays pratiquant la pêche hauturière représentaient 90 pour cent du volume total capturé par ce type d'unités en dépit des activités plus soutenues conduites au large par des flottilles basées aux États fédérés de Micronésie, aux Îles Marshall et à Palau. En 1993, le nombre de palangriers chinois pratiquant la pêche hauturière est passé à 319 navires contre 254 battant pavillon taïwanais. Il n'est pas surprenant de constater que la zone exploitée par ces unités est beaucoup plus vaste que celles dans lesquelles opèrent d'autres flottilles. Le tableau 5, qui tient compte des données issues des fiches de pêche en possession de la CPS en 1993, indique les zones de pêche. En 1993, les palangriers opérant dans la zone statistique de la CPS ont réalisé 40 pour cent environ de leurs prises en haute mer. Le nombre de palangriers micronésiens et tongans est passé, dans chaque cas, à 7.

13. Avec le retrait progressif des unités les plus anciennes et les moins efficaces, les canneurs japonais pratiquant la pêche hauturière ont vu leur nombre diminuer de manière constante, mais ils représentent toujours 64 pour cent du volume total des captures. Pour la deuxième année consécutive, la flottille salomonaise a connu une mauvaise année. Le tableau 6 indique la zone exploitée en 1993 par les canneurs, selon les données issues des fiches de pêche en possession de la CPS. En 1993 également, les canneurs opérant dans la zone statistique de la CPS ont réalisé 40 pour cent des prises en haute mer.

14. Pendant la campagne 1992/1993, la quantité de germons pêchés à la traîne a continué de baisser puisque, selon les estimations, elle a été inférieure à 5 000 tonnes et 600 tonnes dans la zone de convergence subtropicale (ZCST).

2.2 Etat des stocks

15. Le directeur scientifique présente le document de travail 3 qui comporte un état actualisé, en 1994, des stocks dans la zone d'action de la CPS. Depuis 1989, plus de 1 million de tonnes de thonidés ont été pêchés, et le record a été battu, en 1991, avec 1,4 million de tonnes. Selon les estimations, en 1993, 1 259 263 tonnes ont été capturées, soit un volume en léger recul par rapport à celui de 1992. Les prises de germans et de thons obèses ont été stables mais celles de bonites ont diminué puisqu'elles sont passées de près de 900 000 tonnes en 1992 à 760 000 tonnes environ, en 1993, alors que celles des thons jaunes ont augmenté pour passer de 390 000 tonnes en 1992, à 410 000 tonnes, en 1993. La baisse des captures de bonites serait imputable à un ralentissement des opérations, consécutif à la mise en œuvre, depuis juin 1993, de l'interdiction des transbordements en haute mer. Dans d'autres secteurs, les quantités capturées par les palangriers ont continué d'augmenter en raison de la croissance du nombre des petites unités opérant en Micronésie alors qu'avec le ralentissement de l'effort de pêche des canneurs japonais, le volume des prises des canneurs continuait de baisser.

16. Pour la première fois, le total des prises de thons jaunes a dépassé 400 000 tonnes, en 1993, grâce essentiellement aux senneurs qui ont capturé une quantité record de 292 000 tonnes. Les senneurs japonais et américains et les palangriers japonais constituent les principaux indicateurs de prises par unité d'effort (PUE). Les PUE des flottilles de senneurs japonais et américains suivent des tendances similaires puisqu'elles sont en moyenne de 6 tonnes par jour depuis la fin des années 1970, avec toutefois de fortes variations selon les années. Au cours des trois dernières années, la PUE a été stable et proche de la moyenne. Depuis 1978, la PUE des palangriers japonais a diminué de manière constante et, selon les estimations provisoires, les chiffres pour 1993 seraient bien inférieurs à ceux des campagnes médiocres de 1974-1975 et de 1990-1991. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette diminution, en particulier la mortalité imputable à l'intensification des opérations de pêche de poissons de grande taille et une baisse progressive de la vulnérabilité découlant de la décision de cibler désormais le thon obèse. L'évaluation, présentée dans le rapport de l'année dernière, sur la base des informations de la campagne de marquage a été mise à jour afin de tenir compte des nouvelles données obtenues grâce à la récupération des marques et d'une estimation plus représentative du taux général de déclaration. Le taux d'exploitation moyen des juvéniles de thons jaunes pour 1991-1993 était de l'ordre de 0,20 avec des intervalles de confiance variant entre 0,16 et 0,25. En outre, selon les estimations, il serait possible de capturer 600 000 tonnes de poissons et fort probablement, de réduire à moins de 0,4 le taux d'exploitation.

17. Lors des débats, certains participants ont fait remarquer que les projections des prises de thons jaunes fondées sur les analyses des données recueillies à l'issue d'opérations de marquage ne tenaient pas compte des opérations de pêche à la palangre. Cependant, il a également été relevé que seulement 10 pour cent environ du volume total de thons jaunes étaient capturés à la palangre, raison pour laquelle la pêche à la palangre n'aurait pas d'incidence notable sur l'analyse de la pêche de surface.

18. Depuis le chiffre record de 974 000 tonnes atteint en 1991, le volume total des prises de bonites a baissé de vingt pour cent, environ. Depuis le début des années 1980, les séries chronologiques de PUE font apparaître une tendance à la hausse pour les senneurs américains, alors que les PUE des navires japonais ont été assez stables, entre 15 et 20 tonnes par jour. Les tendances de variabilité en fonction des années sont semblables pour les deux flottilles. Les dernières analyses des données de marquage continuent de mettre en lumière des taux d'exploitation, faibles ou modérés (0,20 avec 95 pour cent d'intervalle de confiance, de 0,16 à 0,25). Des prises annuelles pouvant atteindre près de 1 million de tonnes limiteraient le taux d'exploitation à moins de 0,4, avec un intervalle de confiance très réduit.

19. Au cours de la dernière année, certains progrès ont été réalisés dans l'évaluation du germon du sud grâce à un modèle de répartition par âge établi à partir des données relatives à la taille et aux prises par unité d'effort. L'estimation des séries chronologiques relatives aux recrutements ne présente aucun caractère particulier si ce n'est la faiblesse des recrutements de 1985 à 1990 qui correspond probablement aux saisons de frai de 1982-1983 et 1987-1988. Il serait intéressant de chercher à savoir si les conditions écologiques associées au phénomène El Niño, pendant ces années-là, auraient pu jouer un rôle en provoquant, par exemple, une faible survie des larves. Toutefois, il se peut aussi qu'à partir du milieu des années 1980, une plus grande variabilité dans les recrutements estimés s'explique par de bien meilleures informations sur la

force par génération annuelle, qu'il a été possible de recueillir, lors de cette période, grâce à la pêche de surface. Il se peut qu'une variation semblable du recrutement soit survenue tout au long de la série chronologique mais les estimations sont faussées par des erreurs commises dans la répartition par âge, lors de la période où seules les opérations de pêche à la palangre étaient conduites. La série chronologique de la biomasse indique, à partir du milieu des années 1980, période au cours de laquelle évoluent au sein de la population totale deux mauvaises générations annuelles, un recul qui risque de se poursuivre pendant plusieurs années avec un impact non négligeable sur les taux de prise des palangriers.

20. M. Naozumi Miyabe de l'Institut national japonais de recherche sur la pêche hauturière a présenté les résultats de la récente évaluation sur le thon obèse (document d'information 5). Les analyses reposaient essentiellement sur les données recueillies dans tout l'océan Pacifique par les palangriers japonais. Un indice d'abondance paramétrant les saisons, les zones, les prises accessoires et les effets des engins a été établi; il signale une diminution de l'abondance depuis la fin des années 1950. Des modèles de production ont intégré l'indice d'abondance et les données de prises par unité d'effort recueillies. La PMS estimée (120 000 tonnes) est inférieure au niveau de prises récemment atteint, mais les intervalles de confiance de cette estimation sont importants. Il a été recommandé de procéder à un suivi attentif du stock et de son exploitation et il a été envisagé de prendre à l'avenir des mesures de préservation.

21. Pendant les travaux, on s'est interrogé sur l'opportunité de réaliser des projections à partir du modèle du germon du sud. Si de telles projections n'ont pas encore été effectuées, les intervalles de confiance de toute projection de la biomasse devraient, toutefois, être importants en raison de la variabilité du recrutement.

2.3 Perspectives économiques de la pêche thonière

22. Faisant référence au document d'information 4, Gerry Geen résume l'évolution économique de la filière thon en 1993 et début 1994 et il décrit les initiatives régionales présentes et à venir qui auront une incidence sur la pêche à la senne. Il fait remarquer qu'en 1993, selon les estimations, la pêche thonière a rapporté 1,47 milliard de dollars E.-U. soit une augmentation de 11 pour cent par rapport à l'année précédente.

23. Le principal fait marquant survenu dans le secteur de la pêche à la senne en 1993 a été la mise en œuvre par les pays membres de la FFA d'une interdiction d'opérer des transbordements en mer. Cette initiative a eu pour effet de réduire substantiellement le volume des prises des senneurs en particulier de ceux appartenant aux flottilles taïwanaises et coréennes, qui avaient l'habitude de transborder leur cargaison en mer. La baisse, de 15 pour cent, de l'offre de thonidés destinés à la conserverie, enregistrée en une année, serait en grande partie responsable de l'augmentation de 55 pour cent des cours, relevée lors du second semestre 1993. Après avoir légèrement baissé début 1994 le prix de la mise en conserve de bonites de 4 à 7,5 livres semble s'être stabilisé autour de 950 dollars E.-U. la tonne.

24. En 1993, les cours moyens du thon jaune et du thon obèse importés, congelés ont été stables sur le marché du *sashimi* bien que la flottille de palangriers taïwanais ait fourni davantage de thons jaunes. Cette même année une tendance légèrement à la baisse des cours du thon jaune et du thon obèse frais s'est dessinée du fait peut-être de l'accroissement de l'offre provenant de Micronésie. Toutefois, le renchérissement du yen par rapport au dollar E.-U. a permis aux pêcheurs non japonais d'accroître leurs revenus en dollars E.-U. Si les approvisionnements en provenance du Pacifique central et occidental continuent de croître, ils risquent d'entraîner une nouvelle baisse des prix sur le marché japonais.

25. Quant aux questions de politique générale, les participants ont appris que les parties à l'accord de Nauru ont récemment décidé de réduire progressivement le nombre de permis à délivrer aux senneurs étrangers, au titre de l'accord de Palau. Cette initiative a pour objet de veiller à ce que la flottille locale de senneurs en pleine expansion puisse bénéficier d'un nombre suffisant de permis tout en respectant le contingent de senneurs opérant dans ces eaux. Il se peut qu'après approbation, les directives en matière d'octroi de licences aux navires nationaux soient suffisamment souples pour permettre de délivrer des permis à des senneurs étrangers, qui sont susceptibles d'offrir des avantages économiques à long terme au pays hôte partie à l'accord de Nauru, tels que la création d'emplois de marins-pêcheurs locaux ou la réalisation d'investissements annexes à terre.

26. Dans cet esprit un accord multilatéral interne, prévoyant des droits de pêche préférentiels dans les eaux des autres pays membres de l'accord de Nauru, en faveur des senneurs des pays parties au dit accord est en cours de préparation. Ainsi, à l'instar des bateaux visés par le traité des Etats-Unis d'Amérique, ces senneurs peuvent poursuivre des bancs de poissons entre différentes zones, tout en s'acquittant de droits moins élevés que ceux qui leur seraient imposés au titre d'accords bilatéraux.

27. A propos de la tendance que devraient suivre les cours des thonidés à l'avenir, M. Geen indique qu'il est difficile de faire des prévisions au-delà de six mois mais il estime qu'il est probable que l'on enregistrera une baisse des cours des produits en conserve, congelés, et même frais.

2.4 Situation actuelle de la base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins

28. La base de données du comité permanent sur les thonidés et marlins a été mise en place en 1990, suite à une recommandation adoptée à l'occasion de la deuxième réunion de ce comité en 1989. Cette base de données contient des informations, consolidées selon des critères spatio-temporels, qui sont fournies par les pays pratiquant la pêche hauturière. Par rapport aux informations issues des fiches de pêche en possession de la CPS, la base de données du comité permanent vise à couvrir les activités conduites en haute mer par les pays pratiquant la pêche hauturière.

29. La base de données du comité permanent a continué d'élargir sa couverture pendant la période 1993-1994 (voir document de travail 4 et document d'information 9). Des mises à jour relatives aux opérations conduites en 1992 par les flottilles de palangriers, de canneurs, et de senneurs japonais ainsi que des informations sur les palangriers taiwanais ayant pratiqué la pêche hauturière, en 1992, ont été adressées à la Commission. La Commission inter-américaine du thon des tropiques (CIATT) a fait parvenir à la CPS de nouvelles informations, consolidées par périodes et par zones de pêche, sur les opérations conduites, pendant la période 1986-1988, par les senneurs battant pavillon des Etats-Unis. La CIATT a informé la CPS que presque toutes les données historiques disponibles sur les opérations de pêche réalisées par ces senneurs dans le Pacifique occidental ont été traitées et communiquées à la CPS.

30. Les données relatives aux palangriers coréens les plus récentes, fournies par l'Agence nationale de recherche et de développement halieutiques (MFRDA – Corée) remontent à 1987. Par ailleurs, malgré le dynamisme affiché dans la région par les senneurs de ce pays, depuis 1980, aucune information n'a été transmise à leur sujet. Pourtant, la base de données du comité permanent comporte des données sur les senneurs et sur les palangriers (activités récentes) coréens; mais, comme elles ont été consolidées sur la base des données issues des fiches de pêche en possession de la CPS, elles sont incomplètes; en outre, les prises indiquées sur les fiches de pêche des senneurs coréens font également l'objet d'une notification insuffisante.

31. Les données relatives aux flottilles des pays membres de la CPS, qui figurent dans la base de données du comité permanent sont généralement consolidées à partir des informations issues des fiches de pêche en possession de la CPS. Malheureusement, comme les données issues des livres de pêche des flottilles de palangriers des Iles Marshall et des Tonga sont loin d'être exhaustives, il en va de même de celles dont dispose la base de données du comité permanent sur ces mêmes flottilles. En outre, les informations issues des fiches de pêche qui ont trait aux flottilles de palangriers, de senneurs, et de ligneurs néo-zélandais seront bientôt disponibles; par conséquent, les plus récentes pourront être prochainement consultées dans la base de données du comité permanent. Les données consolidées intéressant la campagne 1992-1993 de pêche du germon réalisée par les ligneurs battant pavillon des Etats-Unis seront bientôt disponibles.

32. Le programme pêche côtière agit comme intermédiaire pour cinq demandes de données agrégées détenues à la CPS pendant la période 1993-1994.

1. Les données intéressant les senneurs battant pavillon des Etats-Unis pendant la période 1981-1983, consolidées par carrés de 5° de côté ont été communiquées à l'Agence des pêches du Japon.
2. Les données concernant les senneurs japonais pour la période 1967-1991 consolidées par carrés de 5° de côté ont été communiquées à la Fondation américaine pour les thonidés.
3. L'autorisation de fournir les données relatives aux palangriers japonais à l'Institut australien des sciences de la mer qui doit réaliser une étude sur le rapport entre les températures de surface et les taux de prises de marlins a été refusée par l'Agence des pêches du Japon au motif qu'une étude semblable réalisée par ses scientifiques et ceux du CIATT était en cours.
4. Au moment de la réunion du comité permanent, une demande de l'Agence des pêches du Japon visant à obtenir des données sur les senneurs coréens et taïwanais et sur les senneurs des Etats-Unis avant 1988 afin que soit réalisée une étude sur la répartition des bancs associés aux épaves était à l'étude.
5. L'Agence des pêches du Japon étudie une demande adressée en novembre 1993 par l'Agence des pêches du Forum dans laquelle celle-ci sollicite des données concernant le Japon.

3. BILAN DES ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE ET TENDANCES POUR 1994-1995

33. Le coordonnateur des services du programme pêche hauturière, M. Antony Lewis, présente ce chapitre en faisant remarquer que les activités du programme pêche hauturière et les tendances pour 1994-1995 sont présentées de manière détaillée dans le document de travail 5.

3.1 Statistiques et suivi

34. Le statisticien des pêches du programme pêche hauturière, M. Tim Lawson, résume les activités menées en matière de statistiques et de suivi, comme suit :

- gestion des bases de données régionales sur la pêche thonière (document d'information 1) y compris des données de prises par unité d'effort (1993), issues des fiches de pêche de 1 123 navires, de la base de données du comité permanent, de la base de données du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR), les données sur les fréquences de taille, les données sur les débarquements et les données de marquage;
- gestion des programmes d'échantillonnage au port afin de recueillir des données sur les débarquements et sur les fréquences de taille dans 14 ports situés dans 11 Etats et territoires membres de la CPS;
- organisation d'un atelier sur l'échantillonnage au port à Weno, Chuuk (Etats fédérés de Micronésie) du 17 au 20 juin 1994 afin de faire le bilan des activités de transbordement et d'échantillonnage, d'examiner les protocoles d'échantillonnage, de normaliser les formulaires de collecte des données et d'observer l'échantillonnage effectué par les palangriers et les senneurs;
- publication du bulletin régional de la CPS trimestriel sur les thonidés contenant les statistiques mensuelles de prises et d'effort établies grâce aux données issues des journaux de pêche en possession de la CPS;
- publication des statistiques annuelles sur la pêche thonière contenant des estimations des prises annuelles sur la base d'une compilation de données émanant des différentes sources;

- assurer un soutien aux systèmes nationaux de statistiques sur la pêche thonière se trouvant dans les six Etats ou territoires membres dans lesquels les programmeurs du programme pêche hauturière ont effectué des missions;
- accorder un soutien aux autres projets du département des pêches de la CPS, et,
- collaborer dans le domaine des statistiques halieutiques, avec des organismes compétents en matière de pêche tels que la Commission interaméricaine du thon des tropiques, le programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières, et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

35. En 1993, un ressortissant néo-zélandais, David Burgess, et un ressortissant français, Emmanuel Schneider, ont pourvu deux postes de programmeur vacants. Suite à l'expansion des programmes d'échantillonnage au port dans la région, une bonne partie du travail de programmation a consisté à saisir et à communiquer les données d'échantillonnage au port. En 1993-1994, les programmeurs ont également amélioré la saisie et la notification des données issues des fiches de pêche, ainsi que la communication des données issues des campagnes de marquage. En 1994, un troisième opérateur de saisie a été recruté localement afin de contribuer à résorber le surcroît de travail de traitement des données dû à l'expansion du programme d'échantillonnage au port.

36. La mise au point de la base de données d'échantillonnage au port permettra prochainement une vérification croisée, et sur demande, des prises notifiées sur les livres de pêche et des quantités débarquées lors des transbordements. Une comparaison préliminaire des données issues des fiches de pêche et de celles qui ont trait aux débarquements indiquent que les senneurs coréens et taïwanais semblaient beaucoup moins réticents à déclarer leurs informations; en effet, autrefois, les flottilles battant pavillon de ces deux pays ne déclaraient que de manière très insuffisante leurs prises sur leur fiches de pêche.

37. Les participants conviennent d'une légère modification de la frontière sud-ouest de la zone statistique de la CPS, c'est-à-dire que la limite fixée à 150°E serait ramenée à 141°E. En effet, celle qui est en vigueur actuellement empiète sur la zone exploitée par les senneurs australiens immatriculés dans les ports de la côte est de l'Australie alors que la nouvelle ligne de démarcation englobera la majeure partie de la zone de pêche. Les estimations des taux de prises mensuelles qui apparaîtront dans le bulletin régional des thonidés de la CPS et les estimations des prises annuelles qui apparaissent dans les statistiques annuelles sur la pêche thonière seront désormais plus représentatives. En outre, cette nouvelle limite représente également la ligne de démarcation sud-ouest de la zone statistique de la Commission thonière indo-Pacifique dont la création était proposée; ainsi les zones statistiques de cette nouvelle organisation et de la CPS seront désormais adjacentes.

38. Autrefois, on a cherché à normaliser les fiches de pêche ayant trait aux prises par unité d'effort, utilisées dans la région. Actuellement, la plupart de celles dont se servent les flottilles nationales et étrangères opérant au titre d'accords de pêche, sont quelque peu différentes. En conséquence, la communication d'informations par les flottilles étrangères a été rendue inutilement compliquée et le traitement des données issues des divers livres de pêche est devenue une tâche complexe. Du fait de la réticence des pays pratiquant la pêche hauturière (PPPH), ces efforts de normalisation n'ont pas abouti. Mais, il semblerait maintenant que la situation puisse évoluer parce que les PPPH se montrent plus coopératifs. Les participants ont donc formulé la recommandation et requis la mesure suivantes :

RECOMMANDATION

En vue de simplifier la soumission des données de prises par unité d'effort des navires thoniers dans la région et de simplifier le traitement de ces données, il est recommandé à tous les Etats et territoires membres de la Commission du Pacifique Sud et de l'Agence des pêches du Forum de s'efforcer d'adopter des fiches de pêche types – et, le moment venu, leurs versions révisées – pour qu'elles soient utilisées tant par les flottilles nationales que par les bateaux de pêche étrangers opérant en vertu d'accords de pêche.

MESURE REQUISE

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS d'examiner et, le cas échéant de réviser les fiches de pêche de la CPS ayant trait aux prises par unité d'effort en consultation avec les Etats et territoires membres de l'Agence des pêches du Forum et les scientifiques au service des pays pratiquant la pêche hauturière.

39. A la lumière des discussions, il apparaît clairement qu'il serait très avantageux de faire modifier les fiches de pêche de tous les senneurs en incluant une colonne faisant figurer le numéro de la cuve auquel correspond chaque calée afin de pouvoir affecter la fréquence de tailles et d'autres échantillons à une calée donnée, comme c'est le cas des fiches de pêche utilisées par les senneurs des Etats-Unis d'Amérique soumis au traité multilatéral.

40. Lors de la sixième réunion du comité permanent, il a été recommandé que la création d'un programme d'embarquement d'observateurs au sein du programme pêche hauturière et que l'expansion des opérations d'échantillonnage au port se fassent en étroite consultation avec les responsables des programmes existants. La mise sur pied d'un programme d'embarquement d'observateurs a été retardée en attendant la mise en œuvre du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPR TRAMP), financé par l'Union européenne. SPR TRAMP devant être opérationnel en septembre 1994, le programme d'embarquement d'observateurs serait, alors, mis en place. Des participants de la Commission du Pacifique Sud, de l'Agence des pêches du Forum, et de la direction des affaires maritimes de Micronésie ont eu des discussions préliminaires lors de la septième réunion du comité permanent sur l'opportunité d'organiser un séminaire pour traiter de la question des programmes d'embarquement d'observateurs dans la région.

41. Le point relatif à l'expansion des opérations d'échantillonnage au port et aux questions connexes a été abordé lors d'un atelier sur l'échantillonnage au port qui s'est tenu à Weno, Chuuk (Etats fédérés de Micronésie) du 17 au 20 janvier 1994 (document d'information 3). Des participants de 11 Etats et territoires de la CPS où ce type de programme était soit en cours soit prévu ont participé à l'atelier qui a été organisé par la CPS et la direction des affaires maritimes de Micronésie avec un financement de l'Union européenne.

3.2 Recherche biologique (y compris le bilan des prises accessoires et des rejets dans le Pacifique occidental)

42. Le directeur scientifique du programme pêche hauturière expose les travaux de recherche biologique entrepris par le programme pêche hauturière. Au cours des quatre dernières années, le projet régional de marquage des thonidés a été au centre des recherches du programme pêche hauturière. L'affrètement du navire a certes pris fin en décembre 1992 mais le traitement des données figurant sur les marques récupérées se poursuit encore. Sur les 132 779 individus marqués, puis relâchés, 14 635 ont été recapturés et les données de marquage ont été transmises au programme pêche hauturière. Le directeur scientifique présente une estimation du taux de décrochage et du taux de restitution des marques et il souligne les fortes variations dans les taux de restitution selon les sites de débarquement. Il annonce la fin des opérations de marquage du germon et présente ainsi un rapide bilan des résultats du projet.

43. Un examen des otholites et l'analyse des données relatives à l'augmentation de la taille figurant sur les marques récupérées permet d'étudier l'âge et la croissance des thons tropicaux. Le directeur scientifique souligne la forte variabilité apparente de la croissance des thons jaunes.

44. M. John Hampton décrit une étude réalisée en collaboration avec le laboratoire du service national américain de la pêche maritime basé à Honolulu. Cette étude a pour objet d'étudier la relation existant entre la variabilité spatio-temporelle des prises de bonites et les données océanographiques ou environnementales associées au phénomène El Niño. Lorsque le phénomène El Niño est actif, les zones de pêche habituelles de bonites, situées au nord de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, semblent s'étendre en direction de l'est et être éventuellement liées à de forts vents d'ouest et à de forts courants d'est. Afin d'obtenir davantage de preuves du lien qui existe entre le milieu dans lequel évolue la bonite et les conditions écologiques, il est prévu d'examiner d'autres informations halieutiques et océanographiques.

45. Lors du débat, les participants s'interrogent sur la raison des taux élevés de recapture des poissons marqués dans la zone des Philippines. M. Hampton indique qu'ils reflètent celles qui ont été effectuées à court terme autour des payaos ainsi que les taux d'exploitation élevés. Ces taux élevés de recapture sont enregistrés également autour des dispositifs de concentration du poisson (DCP) mis en place dans les eaux qui baignent les Iles Salomon et l'Indonésie.
46. Il est fait remarquer que comme pour la bonite, les recaptures de marlins noirs semblent indiquer un déplacement plus à l'est qu'à l'accoutumée en présence d'El Niño, en raison semble-t-il d'un renforcement des contre-courants tropicaux en direction de l'est.
47. M. Hampton indique qu'il est possible que des anneaux de croissance annuelle apparaissent sur les otholites des thons jaunes mais que M. Alex Wild de la Commission inter-américaine du thon des tropiques n'en a pas fait état, en raison, peut-être, du jeune âge des poissons examinés. Ces anneaux pourraient être observés sur les individus plus âgés qu'étudie actuellement M. Stequert, à Brest (France).
48. Un participant demande si les données tirées du programme d'étude et d'évaluation du stock de bonites réalisé par la CPS ont été réexaminées à la lumière du dernier modèle de récupération des marques. M. Hampton signale que, par manque de ressources, il a été impossible de le faire.
49. D'aucuns font également remarquer que les erreurs de mesure de croissance commises par les marqueurs pourraient être relevées en comparant les longueurs des poissons recapturés mesurés peu après les opérations de marquage, à bord du vaisseau chargé de l'opération de marquage. Le directeur scientifique indique que ces erreurs ont été prises en compte par l'estimation de variances du modèle mais qu'à l'évidence de mauvaises estimations de la taille au moment du lâcher, comme les chiffres multiples de 10 cm, qui laisseraient penser à une erreur de lecture de la mesure, ont été supprimées des données analysées.
50. Quant au bilan des prises accessoires et des rejets de thonidés dans le Pacifique occidental réalisé par le programme pêche hauturière (document de travail 7), la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins a été informée de l'historique de cette étude puisque c'était la troisième fois qu'un tel bilan avait été présenté, sous une forme ou une autre, aux participants. Sur instruction de la quatrième réunion du comité permanent, les informations disponibles sur les prises accessoires et les rejets de thonidés dans le Pacifique occidental doivent être communiquées et évaluées. Un rapport portant essentiellement sur la pêche à la senne a été soumis à la cinquième réunion du comité permanent qui a décidé ensuite que ce rapport devait être mis au point et distribué avant la sixième réunion. Même s'il n'a pas été possible de diffuser ce bilan, beaucoup plus exhaustif et volumineux sous sa forme actuelle, avant la sixième réunion, il a néanmoins été examiné de manière approfondie par les participants qui ont formulé quelques critiques et l'ont renvoyé aux responsables du programme pêche hauturière pour qu'ils y mettent la dernière main et le fassent distribuer avant la septième réunion du comité permanent.
51. Conformément à la mesure n° 1 préconisée lors de la sixième réunion, le document est distribué par avance à tous les participants à l'exception, dans certains cas, du chapitre relatif à la pêche à la palangre qui a été parachevé juste avant la septième réunion. Le coordonnateur des services du programme pêche hauturière présente un bref exposé dans lequel il souligne que les travaux préliminaires ont été réalisées conjointement par le regretté Kevin Bailey, avec David Itano et Peter Williams, lequel a été chargé de la dernière et néanmoins très substantielle mise à jour du bilan. Celui-ci souligne qu'il s'agit là d'un travail d'évaluation de toutes les informations disponibles en la matière, qui ne serait pas le dernier; un de ces objets est de déceler des lacunes et de donner des orientations, par exemple, aux prochaines missions d'observateurs.

52. Les principales conclusions sur les prises accessoires et les rejets, pour les principaux types d'engins – senne, palangre, canne, traîne, filet maillant et palangrotte – sont évoquées. Dans tous les cas, le taux de notification des prises accessoires et des rejets est faible mais les niveaux de prises accessoires et de rejets semblent être négligeables pour la canne, la traîne et la palangrotte. Pour ce qui est des autres engins, aucune estimation n'a été tentée, en raison de taux de déclaration faibles. Bien que les niveaux de prises présentés dans le bilan aient un caractère indicatif, il apparaît évident que seuls les programmes d'embarquement d'observateurs fourniront les données nécessaires pour avoir le détail des niveaux de prises accessoires et de rejets. Pour chaque engin, des propositions ont été faites concernant leur suivi.

53. Au cours de l'examen de ce point de l'ordre du jour, la question de la déperdition des prises réalisées à la palangre, due aux prédateurs tels que l'*Orca* spp. a été évoquée. D'aucuns font remarquer qu'il faut majorer de 25 pour cent les estimations de prises dans certaines parties de l'océan Indien pour tenir compte de ce type de pertes.

54. M. Hampton fait remarquer que l'une des principales conclusions du bilan des prises accessoires signale que les fiches de pêche dans lesquelles sont consignées volontairement les prises accessoires ne constituent pas des données fiables. L'embarquement d'observateurs était peut-être une meilleure approche mais le nombre élevé d'unités participant à ces opérations, en particulier les palangriers, pose un problème logistique pour la couverture statistique.

55. Deux questions précises remettant en cause la valeur des problèmes rencontrés par les observateurs sont évoquées. En effet, pourquoi se préoccuper de suivre les rejets, si d'après les indications actuelles, il apparaît que les taux d'exploitation ne sont pas proches des seuils critiques et que, tout au long des opérations de pêche, on a enregistré des niveaux de rejets semblables ? Si d'aucuns se préoccupent de la capture d'espèces menacées ou protégées il se pose peut-être alors des problèmes de distorsion au niveau de l'échantillonnage. Si les directeurs exigent des chiffres précis sur les prises accessoires, alors la couverture totale par les observateurs est nécessaire.

56. D'aucuns relèvent que le bilan des prises accessoires regroupe les informations disponibles sur les prises accessoires et les rejets au moment où il a été dressé et les données les plus récentes fournies par les observateurs. Un des participants fait remarquer que certaines de ces données n'ont qu'un caractère préliminaire et que dans un an on aurait une idée plus précise de la situation.

57. D'aucuns s'inquiètent de l'objectivité de l'une des références à d'éventuelles prises accessoires de tortues dans ce bilan. Le directeur scientifique fait observer que les épouvantails et les nouveaux lanceurs (shooters) se révèlent particulièrement efficaces pour réduire le nombre de prises accessoires à la palangre. Il apparaît que ces questions sont fort délicates et M. Hampton fait remarquer qu'il s'agit d'un bilan des données disponibles et non pas d'un bilan des pratiques suivies.

58. Les participants reconnaissent que bien que, par la force des choses, le bilan soit incomplet, il constitue néanmoins le meilleur récapitulatif dont on dispose car il met en lumière les lacunes existant dans les données disponibles et il comporte de fréquentes mises en garde et réserves – lorsqu'elles s'imposent – liées à leur interprétation.

59. En conclusion, le bilan devrait pouvoir faire l'objet de remarques jusqu'à la fin septembre 1994 après quoi il sera publié comme rapport interne de la CPS. Après examen du rapport interne par tous les participants du comité permanent et par les membres de la CPS qui n'avaient pu y assister, on envisagera alors de publier le bilan révisé sous forme de rapport technique du programme pêche hauturière.

MESURE REQUISE

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS d'insérer les observations des membres du comité permanent dans le rapport sur les prises accessoires et les rejets. Avant de le publier en tant que rapport technique du programme pêche hauturière, le rapport sur les prises accessoires et les rejets devra être communiqué par le programme pêche hauturière sous forme de rapport interne aux membres du comité permanent ainsi qu'aux Etats et territoires membres de la CPS.

3.3 Evaluation des stocks et modélisation

60. Le programme pêche hauturière a continué de concentrer son travail d'évaluation et de modélisation sur l'analyse détaillée des résultats obtenus dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés et autre data, et ce sur plusieurs fronts.

61. Le travail d'évaluation, à partir des marques recueillies, a pu être affiné grâce à de nouvelles estimations du taux de notification des marques et de sa variabilité. Ainsi, on a pu estimer les taux d'exploitation moyens de la bonite et du thon jaune dans la région (pour chaque espèce, 0,2% environ), et ce faisant, obtenir une indication d'un volume maximum de prises annuelles qui reste prudent (1,3 million de tonnes pour la bonite, et 600 000 tonnes pour le thon jaune). Dans le cas du thon jaune, on rappelle aux participants que les paramètres estimatifs, obtenus à partir des données de marquage, concernent au premier chef les juvéniles de cette espèce. On n'a pas encore procédé aux estimations des taux d'exploitation des adultes.

62. John Sibert, de l'Université d'Hawaï, décrit l'élaboration d'un modèle spatial de la dynamique des thonidés marqués, et son application à l'ensemble des données issues du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonite (document d'information 6). On a pu obtenir des chiffres estimatifs concernant les paramètres de diffusion et d'advection, la mortalité naturelle et la capturabilité de la bonite pour plusieurs flottilles de pêche. A terme, ce modèle permettra d'étudier à plus petite échelle les effets locaux de l'exploitation des stocks et les interactions entre pêcheries.

63. Est ensuite abordée l'application du modèle à l'évaluation de l'incidence des activités des senneurs sur les opérations de pêche menées par les canneurs de Kiribati, dans le cadre de l'étude de cas financée par la FAO. Grâce aux paramètres estimatifs issus d'une première adéquation du modèle aux données du projet régional de marquage des thonidés, on considère que le niveau actuel d'activité des senneurs a entraîné une réduction de 7 pour cent des prises moyennes à long terme de la flottille de canneurs de Kiribati.

64. On arrive désormais au terme du travail d'évaluation du germon du sud, grâce à un modèle fondé sur les tailles, qui analyse la fréquence de tailles, les données sur les prises et l'effort de pêche de façon intégrée, et qui, en particulier, répercute les diverses erreurs statistiques sur l'ensemble du modèle de façon à ce qu'elles puissent être reflétées dans la matrice des co-variances des résultats obtenus (paramètres estimatifs). Le travail d'analyse a permis de mettre en relief deux cas de recrutement médiocre, correspondant peut-être aux saisons de frai de 1982-1983 et 1986-1987 (ainsi qu'aux deux principaux épisodes du phénomène El Niño des années 1980). La biomasse a décliné au fur et à mesure de la progression de ces classes annuelles médiocres à travers la population. Si les classes annuelles récentes devaient s'avérer médiocres elles aussi (conséquence éventuelle de la présence d'El Niño en 1991-1993), la diminution de la biomasse risquerait de se poursuivre au cours des prochaines années, ce qui aurait des incidences sur les opérations de pêche des palangriers; il convient donc de suivre la situation de près.

65. Suit une description des projets d'exploitation d'une grande partie des résultats du travail de modélisation de la dynamique de ces populations dans le cadre d'analyses bio-économiques des opérations de pêche de thonidés dans le Pacifique occidental. L'ACIAR a récemment consenti les fonds nécessaires à la mise en oeuvre d'un projet qui verra collaborer l'Université du Queensland, l'Agence des pêches du Forum et la CPS, visant à définir un nombre optimum pour les senneurs opérant dans les eaux tropicales du Pacifique occidental, prenant en ligne de compte toute interaction avec les flottilles de palangriers, ainsi que les effets de l'offre sur les cours du thon.

66. L'analyse des derniers travaux sur les interactions entre senneurs et palangriers pêchant le thon jaune, et l'avant-projet d'élaboration d'un modèle intégré devant permettre l'évaluation de cette ressource, est renvoyée devant la réunion du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental (WPYRG).
67. Reprenant la suggestion faite au cours de la cinquième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (groupe germon), qui s'est tenue à Papeete (Tahiti – Polynésie française) du 29 mars au 1er avril 1993, le programme pêche hauturière a publié la première édition de *SPAR News* en juillet 1994 (document d'information 2).
68. Au cours de la discussion, plusieurs sujets sont abordés. En réponse à une question, M. Hampton précise qu'il s'efforcera d'analyser les données recueillies (grâce au marquage du thon jaune) par classes de taille de 10 cm pour déterminer si les paramètres de mortalité et les taux d'exploitation estimatifs varient selon la taille.
69. Mention est faite de la mise en place de "chaînes" de courantomètres orientées nord-sud dans le Pacifique occidental. M. Sibert envisage de procéder à l'analyse des déplacements par rapport aux courants et à d'autres facteurs du milieu, tels que la température de la surface de la mer.
70. Selon M. Hampton, la disparité entre l'estimation de la mortalité naturelle des modèles agrégés par strates spatiales et les modèles de déplacement est moindre pour les données issues du projet régional de marquage des thonidés que pour les données recueillies dans le cadre du programme d'étude et d'évaluation des stocks de bonites, ce que l'on attribue à l'augmentation de l'aire soumise à l'effort de pêche au cours du second projet par rapport au programme précédent. Ainsi, dans le cadre du projet régional de marquage des thonidés, les poissons avaient à leur disposition moins de zones "libres" où pouvoir émigrer et influencer de ce fait sur la mortalité naturelle estimative, qui explique habituellement l'immigration et l'émigration.
71. Le comité débat en détail des préoccupations des pêcheurs de Kiribati attribuant le recul récent des opérations locales de pêche des thonidés à la nouvelle progression des activités des senneurs dans la zone économique de Kiribati, ce qui viendrait contredire les résultats du travail d'analyse sur les interactions à partir du modèle de déplacement de la bonite. Selon certains, la taille restreinte de la flottille locale pourrait expliquer l'importance d'une variabilité stochastique des taux de prise; autrement dit, il n'est pas improbable de devoir faire face à une succession de mauvaises années de pêche. On souligne également que les opérations de pêche locale à Kiribati devraient pouvoir résister aux effets d'une interaction exogène du fait de son emplacement à proximité d'îles et de bancs censés attirer les thonidés. Lors d'une situation semblable à Kosrae, où les pêcheurs locaux considéraient que les opérations de pêche industrielle étaient à l'origine de la baisse de leurs propres prises, la division des ressources marines de Kosrae avait, en compilant les données de prise et d'effort, établi que ce déclin était en fait dû à la diminution de l'effort de pêche, mais que les taux de prise étaient restés stables. Par contre, un des facteurs qui pourraient être à la source du marasme actuel des activités de pêche, indépendamment du rôle des senneurs, pourrait être le déplacement et la dispersion des thonidés sous l'emprise du phénomène El Niño, qui a coïncidé avec l'augmentation de l'activité des senneurs. Enfin, la diminution des taux de prise pourrait également être attribuée à une moindre capturabilité, plutôt qu'à une moindre abondance de poissons dans la zone intéressant les pêcheurs locaux; ce phénomène peut lui-même sans doute s'expliquer par l'accroissement du "volume océanique habitable" dans les eaux de Kiribati au cours d'El Niño.
72. L'effet d'interaction à plus grande échelle pourrait être évalué grâce au modèle de déplacement, à savoir, l'effet de l'effort de pêche déployé dans les régions équatoriales sur l'abondance des poissons migrant saisonnièrement vers le nord et vers le sud, qui constituent les ressources halieutiques saisonnières des régions sub-tropicales et tempérées. M. Hampton précise qu'il prévoit d'avoir recours à ce modèle de déplacement dans le cadre d'autres évaluations nationales, en plus de celles de Kiribati.
73. En ce qui concerne le modèle bio-économique, M. Geen ajoute qu'il pourrait se révéler être un excellent recours analytique et un argument important en faveur de l'adoption d'un nombre plafonné de senneurs autorisés dans la région.

74. S'agissant du germon du sud, les participants posent la question suivante : Pourquoi le modèle SPARCLE prévoit-il un recul de la capturabilité au début des séries temporelles et un déclin de l'abondance plus tard. Dans sa réponse, M. Hampton explique que ce schéma, produit par le modèle, dépend dans une certaine mesure de la valeur admise pour la mortalité naturelle, que l'on ne saurait estimer à partir du modèle. Il réitère que les lignes de tendance des graphiques figurant au chapitre du document de travail que concerne le germon seraient assorties de larges zones de confiance.

75. M. Sibert rapporte que le travail de simulation montre que les creux de recrutement, tels qu'évalués à partir des données réelles, sont facilement détectables pourvu que la sélectivité soit supposée être constante. Les simulations entreprises indiquent également qu'il est très difficile de résoudre la mortalité naturelle par le biais du modèle SPARCLE.

3.4 Préparation de rapports et communication

76. Les différents canaux de diffusion des rapports d'activité du programme pêche hauturière et des résultats de ses travaux auprès des Etats et territoires membres ainsi que des organismes régionaux sont brièvement passés en revue. Il s'agit notamment des évaluations nationales, dont les participants aux comités permanents précédents ont fait une priorité, du bulletin régional des thonidés (parution trimestrielle), des statistiques annuelles sur la pêche thonière, de rapports techniques et autres.

3.5 Projet de recherche sur les thonidés aux Philippines

77. Le maître de recherche halieutique décrit la participation du programme pêche hauturière, en tant que consultant technique, au projet de recherche sur les thonidés aux Philippines, qui a revêtu la forme d'une aide à la conception d'un système statistique de collecte de données de prise et d'effort et de fréquences de tailles à différents points de débarquement répartis dans l'ensemble des Philippines, et de la conduite d'une expérience de marquage afin de déterminer les taux d'exploitation et ceux de déplacement des thonidés dans la zone.

78. En janvier 1993, un système de suivi de l'effort de pêche et des volumes débarqués a été mis en place, donnant lieu à des activités d'échantillonnage sur 13 sites de débarquement. Une base de données intégrée, permettant la réalisation de tableaux récapitulatifs de données brutes et extrapolées, a été mise en place. On propose d'élargir le système pour le compléter par six nouveaux sites d'échantillonnage.

79. Les activités de marquage entreprises d'août à octobre 1992 ont permis de relâcher 13 695 thonidés dans l'ensemble des principales zones de pêche de cette espèce. Le pourcentage de marques renvoyées, pour chacune des trois espèces marquées (bonite, thon jaune et thon obèse) est important, dépassant 25 pour cent. Au terme de l'analyse des données de marquage, on arrive à des chiffres estimatifs élevés en ce qui concerne les taux de mortalité naturelle (3 à 9 fois supérieurs à ceux des poissons de plus grande taille marqués dans les eaux tropicales de la région adjacente du Pacifique occidental), et des taux d'exploitation dépassant 0,5 pour cent pour certaines zones. En dépit de la forte exploitation des thonidés de petite taille, on semble éviter une surexploitation entraînant une diminution du rendement par recrue grâce à des taux de mortalité naturelle élevés. Quoi qu'il en soit, si, comme le donnent à penser les études déjà menées par le Programme indo-océanien de mise en valeur et de gestion des ressources thonières, les taux de mortalité naturelle élevés sont dûs en partie à la présence d'un grand nombre de *payaos*, on pourrait obtenir une augmentation du rendement par recrue si un accroissement de la taille à la première capture s'accompagnait d'une diminution du nombre de *payaos*.

80. Etant donné les forts taux d'exploitation, le risque de surexploitation du stock reproducteur pourrait être important dans le cas d'étroites relations entre les populations locales de juvéniles et d'adultes matures. Dans le cas de la bonite, il se peut qu'une grande partie du stock local mature provienne des Philippines, bien que certains signes laissent supposer qu'il s'est combiné au stock de bonite des eaux tropicales adjacentes du Pacifique occidental, amortissant ainsi le risque de surexploitation du stock reproducteur. Dans le cas du thon jaune et du thon obèse, la rareté apparente des individus de taille moyenne dans les eaux des Philippines donne à penser que la relation entre les populations locales de juvéniles et d'adultes matures reste minime. Le nombre de marques renvoyées, concernant des thons obèses de grande taille recapturés aux

Philippines après avoir été relâchés un à trois ans plus tôt sur divers sites de l'ensemble des latitudes tropicales du Pacifique occidental, vient étayer cette hypothèse. Ainsi, il semblerait qu'il y ait peu de chances que les activités des flottilles locales aient pour conséquence directe la surexploitation des individus matures. Une diminution de l'effort de pêche semblerait toutefois pouvoir favoriser la rentabilité et les efforts de gestion des ressources locales dans les eaux adjacentes de la zone tropicale du Pacifique occidental.

4. PLAN D'ORIENTATION POUR LES ANNEES 1994-1998

81. Le coordonnateur du programme pêche hauturière présente le document de travail 6, que les participants ont reçu préalablement à la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins. On y trouve un projet de plan d'orientation pour la période allant de 1994 à 1998, un bilan de l'état d'avancement du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPR TRAMP); le document passe en outre en revue la situation financière actuelle du programme pêche hauturière, comme prescrit par la recommandation n° 1 adoptée lors du sixième comité permanent. Leur rôle est rappelé aux participants dans la définition des activités du programme pêche hauturière, et lors de la mise au point du plan stratégique pour la période 1992-1996, qui reste le fondement du plan d'orientation actuel. Il est précisé que le SPR TRAMP est désormais officiellement approuvé, l'accord de financement ayant été signé le 14 mars 1994, mais que pour l'instant, aucun crédit n'a été débloqué et aucun nouvel agent n'a été recruté. Les activités du SPR TRAMP étant au cœur de la plus grande partie du plan d'orientation couvrant 1994-1998, le retard accusé dans sa mise en œuvre a jusqu'à présent fait obstacle à l'élaboration d'un plan réaliste.

82. Toutefois, les participants sont informés qu'en dépit des progrès encourageants concernant le SPR TRAMP, le maintien des fonctions centrales d'encadrement administratif et scientifique du programme pêche hauturière reste aléatoire. Certains donateurs, qui apportaient leur soutien au programme de longue date, ont réduit leur concours financier depuis quelques temps, et dans un cas précis, ce soutien sera supprimé en 1994. Pour combler ce déficit, on a de plus en plus souvent sollicité des sources extérieures au cours des dernières années. Pour l'exercice n° 14, qui débutera en octobre 1994, l'éventualité d'un financement à 100 pour cent semble faible. Le poste de coordonnateur du programme pêche hauturière en particulier est menacé. Etant donné les incertitudes qui entourent les ressources à long terme du programme pêche hauturière, les possibilités d'un remplacement pérenne de ces financements sont explorées dans le document de travail 6, et en particulier une série de solutions où l'utilisateur devra s'acquitter du prix des services reçus.

83. Le plan d'orientation quinquennal est passé en revue. Il est fondé sur le maintien des activités de statistiques et de suivi jugées prioritaires, sur l'exécution, comme prévu, des activités du SPR TRAMP, et sur d'autres activités de recherche, selon les moyens financiers et les ressources humaines disponibles. Y sont proposés la définition d'objectifs de référence pour l'évaluation des résultats, pendant les trois prochaines années.

84. Au cours du débat, les participants expriment leurs vives préoccupations quant à la situation financière du programme pêche hauturière, et en particulier le manque de crédits nécessaires au financement du poste de coordonnateur du programme pêche hauturière, à partir d'octobre 1994. Ils se penchent en détail sur les différentes options présentées au document de travail 6. L'examen actuellement en cours des structures opérant dans le Pacifique Sud pourrait avoir de sérieuses incidences sur le choix d'une solution adaptée. Ainsi donc, aucune recommandation précisant ces options n'est formulée à ce stade. Toutefois, étant donné l'urgence de la situation, les solutions à envisager pour s'assurer d'un financement à long terme des activités du programme pêche hauturière devront être étudiées dès que les conclusions de l'étude précitée seront disponibles.

85. Les participants estiment que le comité permanent pourrait utilement apporter son concours au programme pêche hauturière pour l'élaboration d'une stratégie lui permettant de restreindre ses activités, au cas où la situation financière ne trouverait pas d'issue favorable. Le président désigne le coordonnateur du programme pêche hauturière, M. Kevin McLoughlin (Australie), M. Pierre Kleiber (Etats-Unis

d'Amérique), M. Craig Heberer (Etats fédérés de Micronésie) et M. Joel Opnai (Papouasie-Nouvelle-Guinée), afin de constituer un groupe restreint chargé d'établir un ordre de priorité parmi les activités du plan de travail du programme, prenant en ligne de compte l'incidence des différentes solutions envisagées sur les activités du programme pêche hauturière et les services qu'il fournit à ses pays et territoires membres. Les travaux du groupe se dérouleront par correspondance, et un rapport sera adressé au président, qui en exposera les conclusions devant la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

MESURE REQUISE

Le classement par ordre de priorité des activités conduites au titre du plan d'action du programme pêche hauturière de la CPS relève d'un petit groupe composé du coordonnateur du programme pêche hauturière, et de MM. Kevin McLoughlin (Australie), Pierre Kleiber (Etats-Unis d'Amérique), Craig Heberer (Etats fédérés de Micronésie) et Joel Opnai (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Il importe d'évaluer l'incidence des diverses options sur les activités du programme pêche hauturière et la prestation de services aux pays membres (conformément aux orientations du plan stratégique). Le rapport du groupe sera présenté au président du comité permanent sur les thonidés et marlins qui, à son tour, communiquera les résultats de l'évaluation à la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

86. Les participants passent ensuite à la question du financement du poste de coordonnateur du programme pêche hauturière. Ils estiment que la mobilisation de fonds destinés à ce poste, élément essentiel d'une bonne gestion du SPR TRAMP et de la direction scientifique de l'ensemble du programme pêche hauturière, doit se voir accorder par le secrétariat général l'urgence qui s'impose. Les participants relèvent que le poste de coordonnateur du programme pêche hauturière est le seul poste de ce niveau à la CPS dont le financement n'est pas inscrit au budget de fonctionnement.

RECOMMANDATION

Le secrétariat général est invité à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le poste de coordonnateur du programme pêche hauturière soit pourvu, et envisager d'inscrire ce poste au budget de fonctionnement de la CPS, conformément à la politique de la Commission relative aux postes de même niveau.

87. En ce qui concerne le plan quinquennal d'orientation, les participants l'adoptent dans son ensemble. Toutefois, une présentation plus thématique, qui pourrait éventuellement être fondée sur le plan stratégique du programme pêche hauturière, permettrait de mieux mettre en relief les relations d'intégration des différentes activités.

5. CONFERENCE MULTILATERALE DE HAUT NIVEAU SUR LES THONIDES DANS LE PACIFIQUE SUD

88. S'agissant de la conférence multilatérale de haut niveau sur les thonidés dans le Pacifique Sud, le coordonnateur des services du programme pêche hauturière indique que cette manifestation, organisée conjointement par l'Agence des pêches du Forum (FFA), le Japon et les Etats-Unis d'Amérique, se tiendra sous l'égide de la FFA à Honiara, du 5 au 9 décembre 1994 (document d'information 8). Il rappelle que la FFA avait chargé le comité permanent, lors de sa sixième réunion, de préparer deux documents de travail pour cette conférence et que ce dernier avait donné son accord de principe.

89. Le directeur de la division de l'économie et du commerce de la FFA fournit des informations complémentaires sur la teneur des documents de travail demandés au comité permanent et indique que de brefs documents communs sont souhaités sur deux questions, à savoir : 1) l'état des stocks et 2) la collecte et l'échange des données relatives aux prises. La date butoir pour la réception de ces documents à la FFA est fixée au 20 octobre 1994. Il fait observer que les participants sont eux aussi invités à présenter des communications individuelles qui seront distribuées lors de la conférence; aucune date limite n'est cependant fixée pour la présentation de ces communications.

90. Les participants conviennent de la mesure suivante :

MESURE REQUISE

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS, en collaboration avec tous les participants aux réunions du comité permanent qui souhaitent être consultés, de préparer les documents de base tant sur le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "L'état des stocks" que sur le point 2 intitulé "Collecte et échange de données d'évaluation des prises". Ces documents représenteront la contribution du comité permanent à la conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud qui doit se tenir du 5 au 7 décembre 1994 au centre de conférences de l'Agence des pêches du Forum, Honiara (Iles Salomon), conformément à la demande formulée par les organisateurs de la conférence.

6. RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

6.1 Comité de gestion des pêches dans le Pacifique occidental

91. M. Paul Callaghan se félicite d'assister à la septième réunion du comité permanent des thonidés et marlins et en remercie la CPS.

6.2 Institut australien des sciences de la mer

92. M. Dave Williams présente les activités de l'Institut australien des sciences de la mer (AIMS) dans le domaine de la recherche sur les marlins. Il fait part de la parution récente de l'atlas sur les marlins, dont la réalisation a été financée par le centre australien pour la recherche agricole internationale (ACIAR); cet atlas est d'ores et déjà disponible pour diffusion. Il indique un autre domaine où l'AIMS poursuit des recherches actives, à savoir les facteurs environnementaux influant sur la répartition des prises de marlins.

6.3 Université de Hawaï

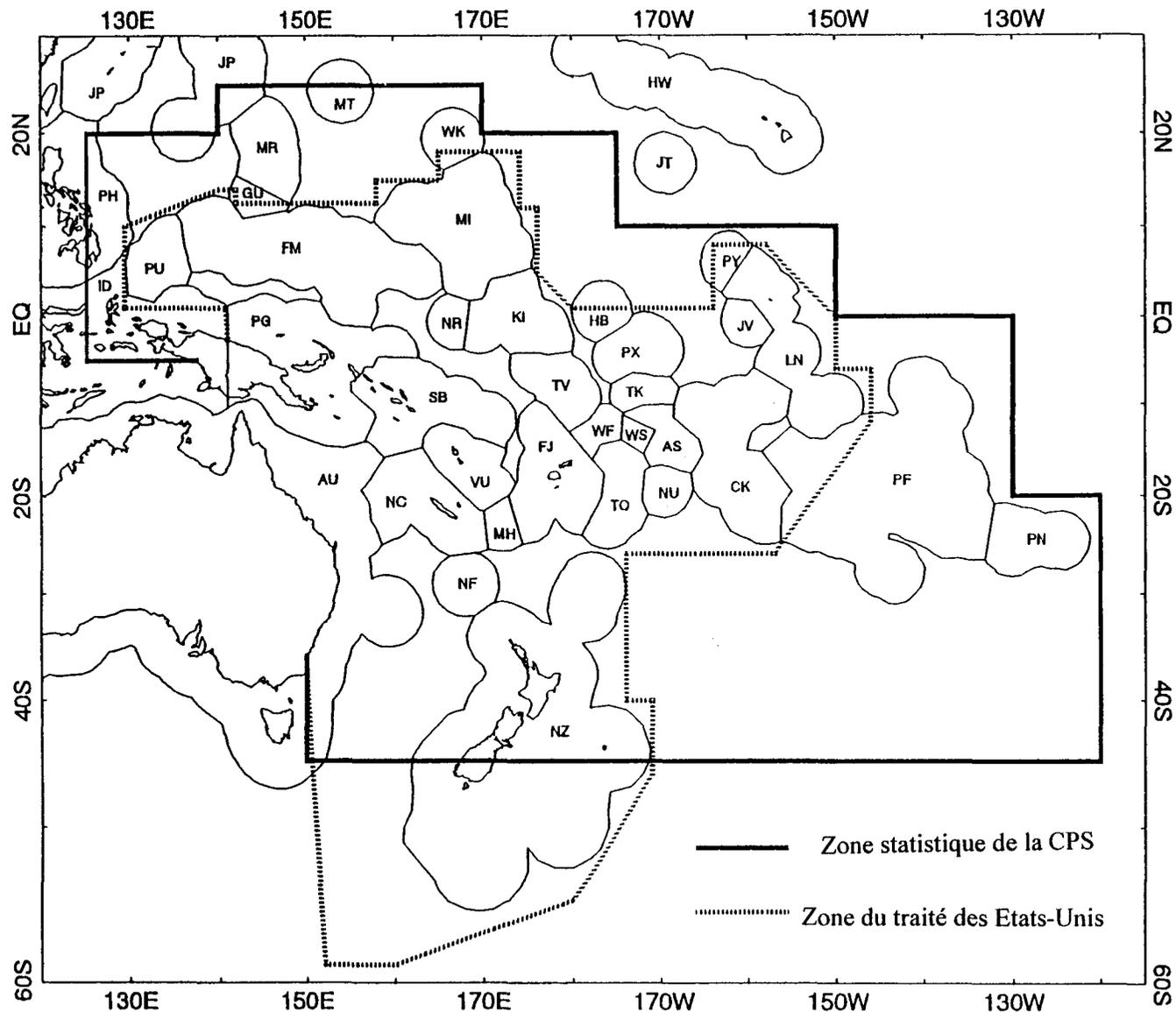
93. M. John Siebert indique que les projets de recherche commandités par le programme de recherche sur les ressources pélagiques de l'Université de Hawaï vont bon train (document d'information 7). Onze projets suivent leur cours ou sont déjà achevés et les résultats préliminaires de certains d'entre eux sont dès à présent disponibles. Plusieurs projets nouveaux seront financés dans les mois à venir.

94. L'Université de Hawaï a élaboré un plan de mise en place d'un programme d'études menant à l'obtention d'un diplôme de pêche et d'aquaculture tropicales, qui serait décerné par la *School of Ocean and Earth Science and Technology* (école des sciences et de la technologie de l'océan et de la terre). Ce plan a été approuvé dans un premier temps par les autorités universitaires et nécessitera des financements complémentaires de l'État de Hawaï. Ce programme pourrait démarrer dès 1995.

7. QUESTIONS DIVERSES

95. La fréquence des réunions du comité permanent est abordée à ce point de l'ordre du jour. Il est rappelé que le comité permanent présente généralement un rapport à la conférence technique régionale sur les pêches, mais que depuis la 25^e conférence, tenue en mars 1994, cette manifestation est devenue bisannuelle. Il est également rappelé que, lors de la sixième réunion du comité permanent, les participants avaient souscrit au principe d'une réunion annuelle de cette instance, eu égard à l'évolution rapide de la situation dans le secteur des pêches. Les participants à la septième réunion du comité permanent souscrivent eux aussi à ce principe pour les mêmes raisons : les changements dans le secteur se poursuivent à un rythme rapide, d'où la nécessité de procéder à des évaluations annuelles de la ressource et de l'état des stocks.

96. Le calendrier des réunions du comité permanent est également abordé. Jusque cette année, les réunions du comité permanent avaient généralement lieu en juin, soit quelques semaines avant la conférence technique régionale sur les pêches qui se déroulait généralement en août. Toutefois, la dernière conférence technique régionale a eu lieu en mars 1994 et la prochaine ne doit avoir lieu qu'en 1996. Le calendrier des réunions du comité permanent n'étant plus assujéti à celui de la conférence technique régionale, les organisateurs disposent désormais d'une plus grande marge de manœuvre; il a donc été prévu de tenir la septième réunion du comité permanent à la suite du deuxième colloque de l'ANASE et des pays insulaires du Pacifique Sud sur la recherche thonière, qui a eu lieu à Manille (Philippines) du 1^{er} au 3 août 1994. Certains participants ont estimé qu'il était bien fondé d'organiser les réunions du comité permanent dos à dos avec d'autres réunions ou conférences régionales sur les pêches, notamment la conférence technique régionale sur les pêches, la réunion des parties à l'Accord de Nauru, et la réunion du Comité des pêches du Forum. Il est cependant relevé que, à la suite de la première réunion du comité permanent, qui avait été tenue dos à dos avec la vingtième conférence technique régionale en juillet 1988, il avait été décidé lors de cette conférence que les réunions du comité permanent devraient avoir lieu séparément, de façon à laisser un certain délai de préparation entre les deux manifestations. Lors de cette vingtième conférence, il avait également été rappelé que les participants assistant aux deux réunions étaient passablement différents, de même que les buts et objectifs de ces deux instances. Plusieurs participants à la septième réunion du comité permanent soulignent à leur tour le fardeau que représente le fait d'assister à deux réunions consécutives et rappellent que la septième réunion du comité permanent a été précédée par le deuxième colloque de l'ANASE et des pays insulaires du Pacifique Sud sur la recherche thonière et qu'elle sera suivie de la troisième réunion du Groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental, du 9 au 11 août 1994. Les participants conviennent en conséquence de tenir les futures réunions du comité permanent dos à dos avec pas plus d'une seule autre réunion.



- AS American Samoa
- AU Australia
- CK Cook Islands
- FJ Fiji
- FM Micronesia
- GU Guam
- HB Howland and Baker
- HW Hawaii
- ID Indonesia
- JP Japan
- JT Johnston
- JV Jarvis
- KI Kiribati
- LN Line Islands
- MH Matthew and Hunter
- MI Marshall Islands
- MR Northern Marianas
- MT Minami-tori
- NC New Caledonia
- NF Norfolk
- NR Nauru
- NU Niue
- NZ New Zealand
- PF French Polynesia
- PG Papua New Guinea
- PH Philippines
- PN Pitcairn
- PU Palau
- PX Phoenix
- PY Palmyra
- SB Solomon Islands
- TK Tokelau
- TO Tonga
- TV Tuvalu
- VU Vanuatu
- WF Wallis and Futuna
- WK Wake
- WS Western Samoa

Tableau 1. Zone statistique de la CPS

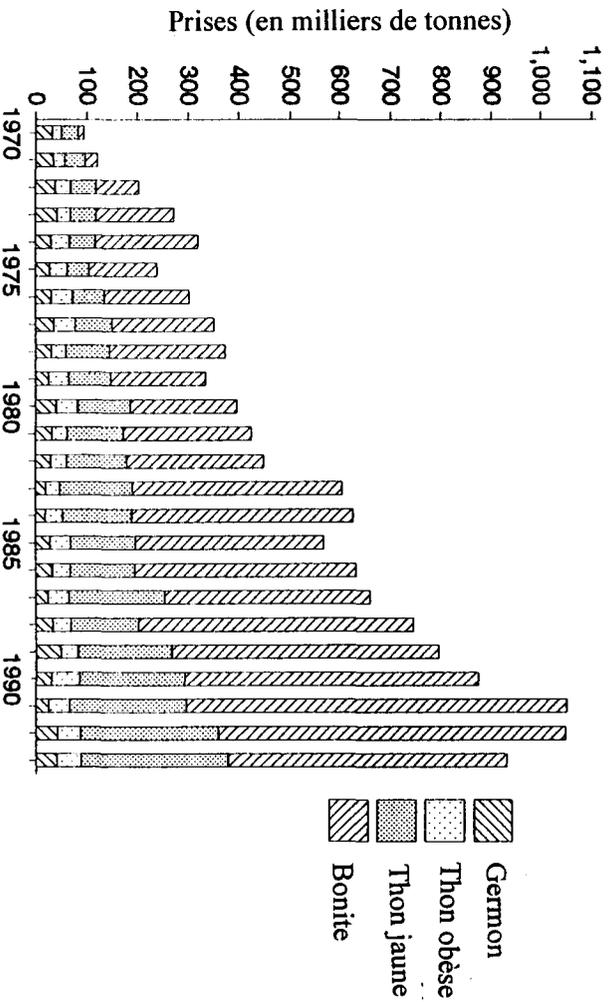


Tableau 2. Volume total des prises par espèce réalisées dans la zone statistique de la CPS

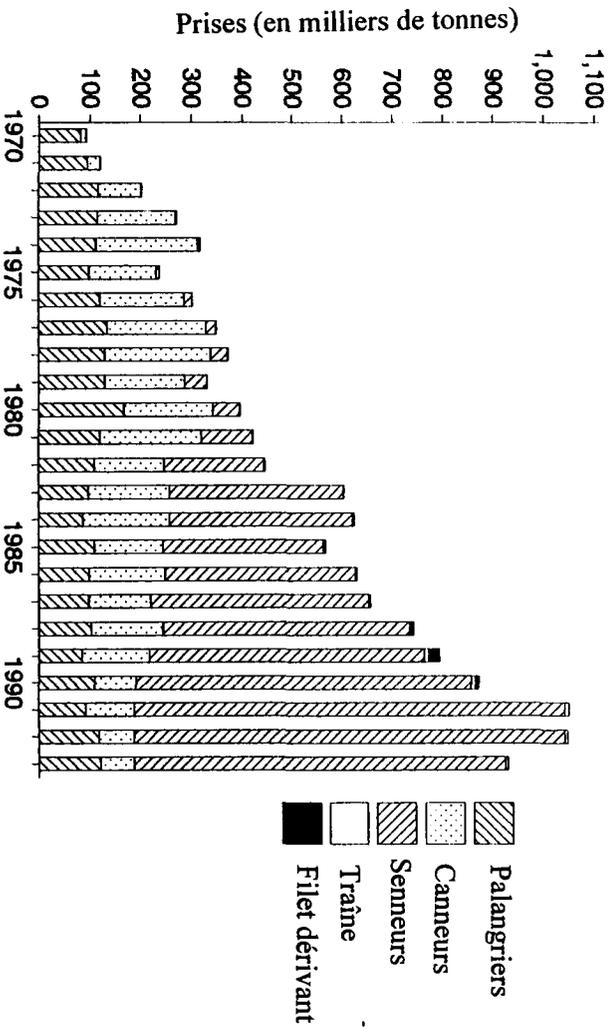


Tableau 3. Volume total des prises par types d'engins réalisées dans la zone statistique de la CPS

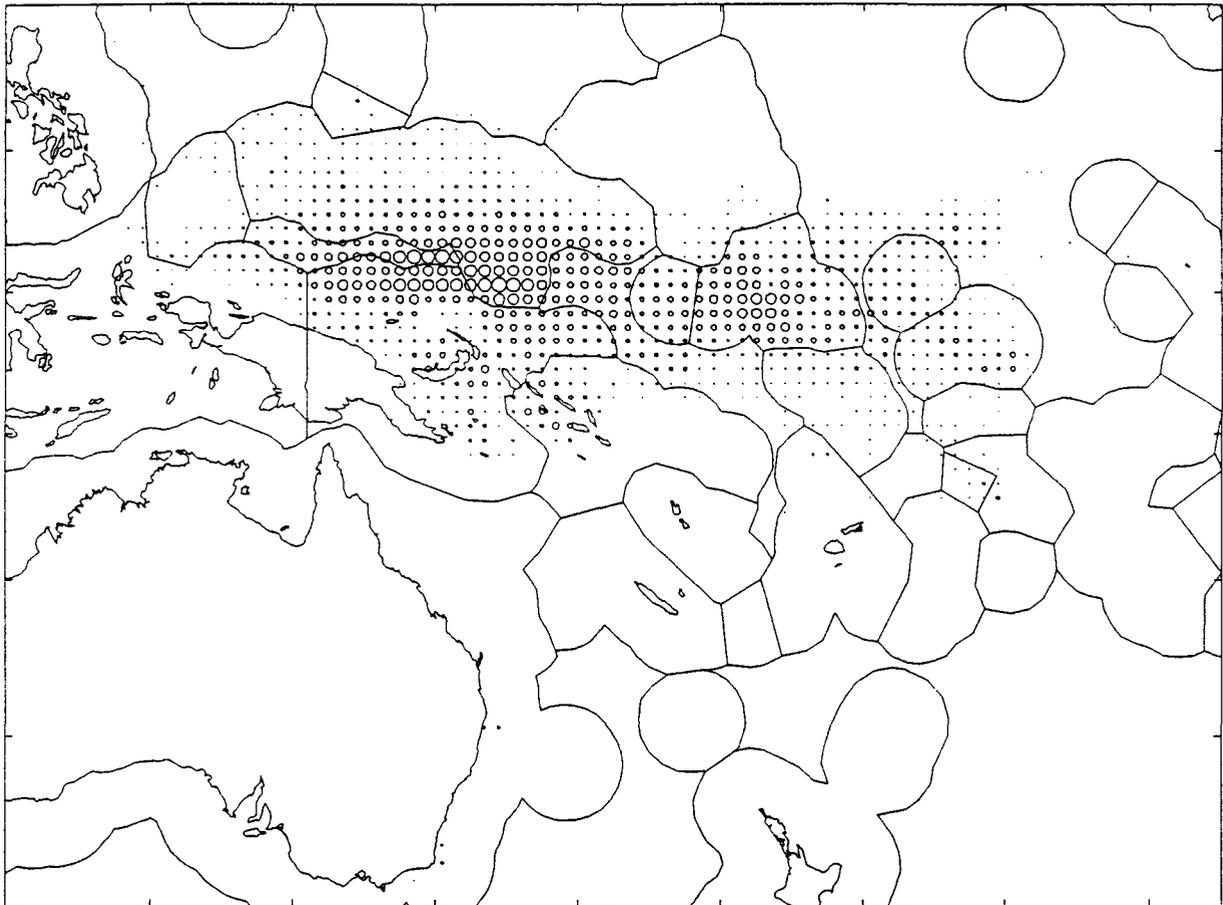
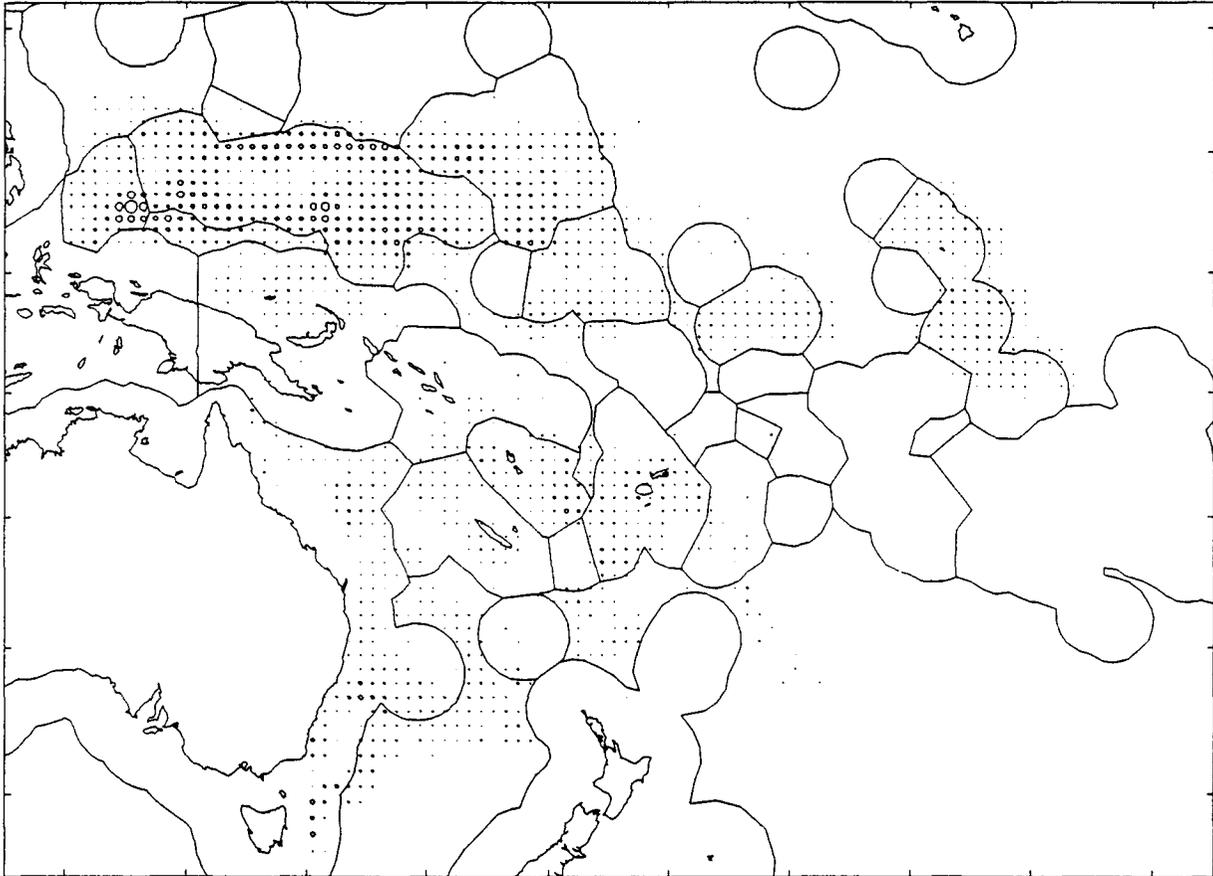
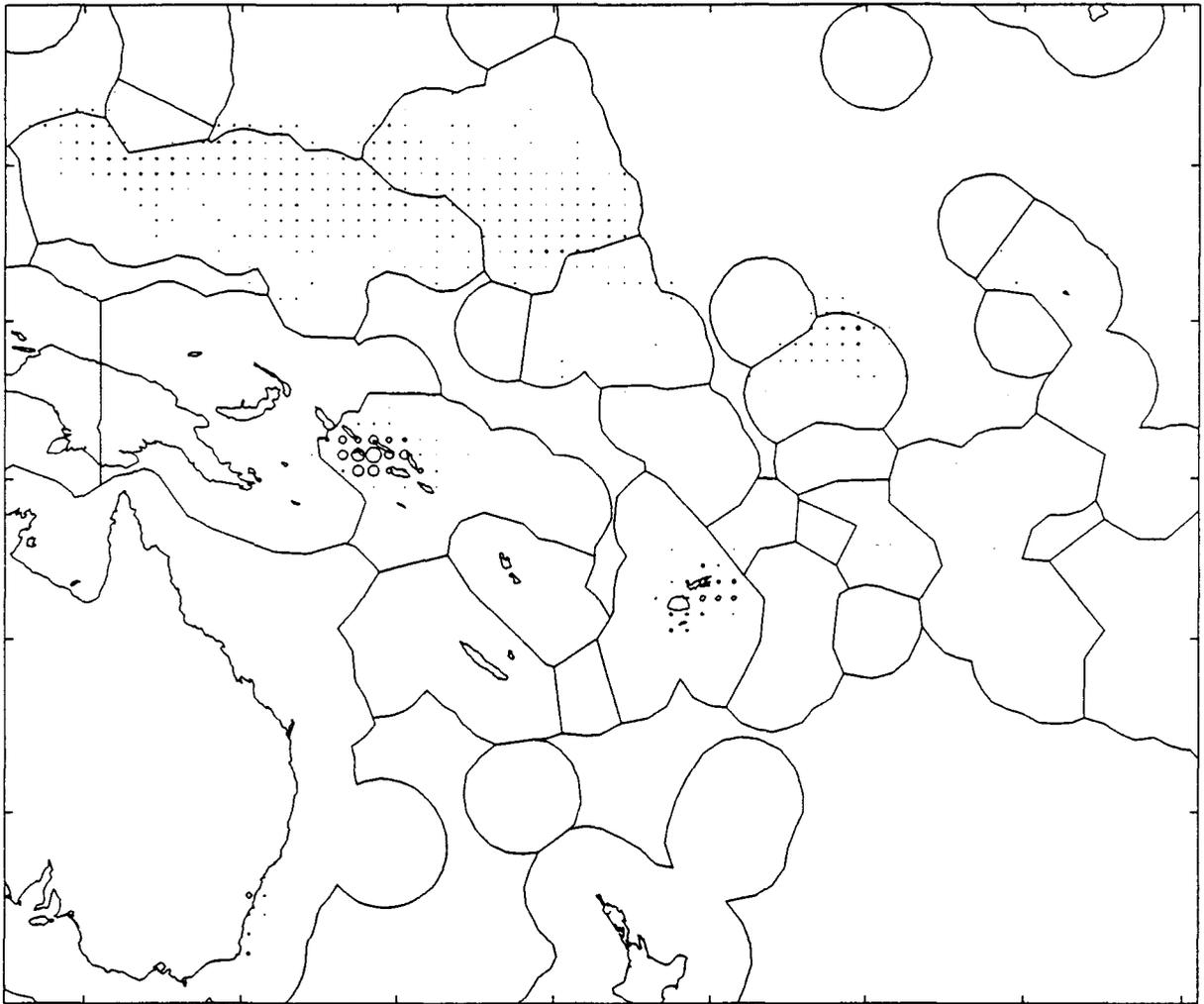


Tableau 4. Effort de pêche des senneurs en 1993
(données issues des fiches de pêche en possession de la CPS)



**Tableau 5. Effort de pêche des palangriers en 1993
(données issues des fiches de pêche en possession de la CPS)**



**Tableau 6. Effort de pêche des canneurs en 1993
(données issues des fiches de pêche en possession de la CPS)**

III. EVALUATION DES RECOMMANDATIONS FORMULEES ET DES MESURES REQUISES PAR LA SIXIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

RECOMMANDATION N° 1

Selon l'accueil qui sera réservé à la demande de financement présentée au titre de la quatrième Convention de Lomé, il est recommandé que le secrétariat général élabore un plan d'orientation qui tienne compte des observations émanant de la sixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins et intégrera les nouvelles activités à celles existantes et qu'il en soumette la version révisée aux membres pour connaître leur avis avant fin 1993.

La version révisée du plan d'orientation pour les années 1994-1998 (document de travail 6 de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins) a été communiquée aux membres avant la septième réunion du comité permanent. Le document présentant le plan d'orientation rendait compte également de l'état d'avancement des travaux de mise en oeuvre du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPR TRAMP) et de la situation financière actuelle du programme pêche hauturière.

RECOMMANDATION N° 2

Il est recommandé que la mise en place d'un programme d'observation et l'élargissement des activités d'échantillonnage au port se fassent après consultation approfondie des responsables des programmes mis en oeuvre dans la région.

La mise en place d'un programme d'observation scientifique dans le cadre du programme pêche hauturière ne pourra être envisagée qu'après la mise en oeuvre du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPR TRAMP) qui sera financé par l'Union européenne. Les activités prévues au titre du projet SPR TRAMP devraient démarrer en septembre 1994, ce qui donnerait le coup d'envoi au projet de mise en place d'un programme d'observation scientifique. La possibilité de convoquer une réunion de travail pour évaluer les programmes d'observation scientifique dans la région a fait l'objet d'un échange de vues préliminaire, lors de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, entre des participants de la Commission du Pacifique Sud, de l'Agence des pêches du Forum et de la direction des affaires maritimes de Micronésie (*Micronesian Maritime Authority*).

L'élargissement des activités d'échantillonnage au port et les points y afférents ont été débattus lors du colloque sur l'échantillonnage au port qui s'est tenu à Weno, Chuuk (Etats fédérés de Micronésie) du 17 au 20 janvier 1994. Les participants étaient originaires des 11 Etats et territoires membres de la CPS qui avaient mis en place, ou prévoyaient de le faire, des activités d'échantillonnage au port. Organisé par la CPS et la direction des affaires maritimes de Micronésie (*Micronesian Maritime Authority*), le colloque était financé par l'Union européenne.

MESURE N° 1

Il est demandé au programme d'évaluation des thonidés et marlins de mener à terme son évaluation des prises accessoires et des rejets des pêcheries occidentales et de l'adresser aux membres du comité permanent sur les thonidés et marlins avant la septième réunion de ce comité, accompagnée des amendements au document provisoire, tels que suggérés par les membres du comité au cours de sa sixième réunion.

Le document d'évaluation a été considérablement révisé quant au fond – à l'exception, dans certains cas, de la section sur la pêche à la palangre, qui a été complétée juste avant la tenue de la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins – et communiqué à l'avance à tous les participants à la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

IV. RECOMMANDATIONS DE LA SEPTIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

RECOMMANDATION N° 1

En vue de simplifier la soumission des données de prises par unité d'effort des navires thoniers dans la région et de simplifier le traitement de ces données, il est recommandé à tous les Etats et territoires membres de la Commission du Pacifique Sud et de l'Agence des pêches du Forum de s'efforcer d'adopter des fiches de pêche types – et, le moment venu, leurs versions révisées – pour qu'elles soient utilisées tant par les flottilles nationales que par les bateaux de pêche étrangers opérant en vertu d'accords de pêche.

RECOMMANDATION N° 2

Le secrétariat général est invité à prendre les mesures qui s'imposent pour s'assurer que le poste de coordonnateur du programme pêche hauturière soit pourvu, et envisager d'inscrire ce poste au budget de fonctionnement de la CPS, conformément à la politique de la Commission relative aux postes de même niveau.

V. MESURES REQUISES PAR LA SEPTIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS

MESURE N° 1

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS d'évaluer et, le cas échéant, de réviser les fiches de pêche de la CPS ayant trait aux prises par unité d'effort, en consultation avec les Etats et territoires membres de l'Agence des pêches du Forum et les scientifiques au service de pays pratiquant la pêche hauturière.

MESURE N° 2

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS d'inclure les observations des membres du comité permanent dans le rapport d'évaluation des prises accessoires et des rejets des pêcheries thonières. Avant d'être publié en tant que rapport technique du programme pêche hauturière, le rapport d'évaluation des prises accessoires et des rejets des pêcheries thonières devra être communiqué par le programme pêche hauturière sous forme de rapport interne à tous les membres du comité permanent ainsi qu'aux Etats et territoires membres de la CPS.

MESURE N° 3

Le classement par ordre de priorité des activités conduites au titre du plan d'action du programme pêche hauturière de la CPS relève d'un petit groupe composé du coordonnateur du programme pêche hauturière, et de MM. Kevin McLoughlin (Australie), Pierre Kleiber (Etats-Unis d'Amérique), Craig Heberer (Etats fédérés de Micronésie) et Joel Opnai (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Il importe d'évaluer l'incidence des diverses options sur les activités du programme pêche hauturière et la prestation de services aux pays membres (conformément aux orientations du plan stratégique). Le rapport du groupe sera présenté au président du comité permanent sur les thonidés et marlins qui, à son tour, communiquera les résultats de l'évaluation à la prochaine conférence technique régionale sur les pêches.

MESURE N° 4

Il est demandé au programme pêche hauturière de la CPS, en collaboration avec tous les participants aux réunions du comité permanent qui souhaitent être consultés, de préparer les documents de base tant sur le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "L'état des stocks" que sur le point 2 intitulé "Collecte et échange de données d'évaluation des prises". Ces documents représenteront la contribution du comité permanent à la conférence multilatérale de haut niveau sur la pêche thonière dans le Pacifique Sud qui doit se tenir du 5 au 7 décembre 1994 au centre de conférences de l'Agence des pêches du Forum, Honiara (Iles Salomon), conformément à la demande formulée par les organisateurs de la conférence.

VI. LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL**DOCUMENTS DE TRAVAIL**

- WP.1 *Report of the Sixth Standing Committee on Tuna and Billfish*
- WP.2 *SPC Tuna Fishery Yearbook, 1993*
- WP.3 *Status of Stocks in the SPC Area: 1994 update*
- WP.4 *Status of the Standing Committee Database*
- WP.5 *OFP Work Programme Review, 1993-94, and Work Plan, 1994-95*
- WP.6 *An OFP Operational Plan for 1994-98, the Status of the South Pacific Regional Tuna Resource Assessment and Monitoring Project (SPR TRAMP), and Consideration of the Future of the OFP*
- WP.7 *By-Catch and Discards in Western Pacific Tuna Fisheries: a Review of SPC Data Holdings and Literature*

DOCUMENTS D'INFORMATION

- INF.1 *OFP Data Catalogue*
- INF.2 *SPAR News, Issue No. 1, July 1994*
- INF.3 *Report of the Port Sampling Workshop*
- INF.4 *Economic Overview of Tuna Industry Developments*
- INF.5 *Assessment of Bigeye Tuna in the Pacific Ocean by Production Model Analysis*
- INF.6 *Skipjack Movement Rates Determined from Skipjack Survey and Assessment Programme Results*
- INF.7 *Tuna Research and Fisheries Training at the University of Hawaii*
- INF.8 *Multilateral High-Level Conference on South Pacific Tuna Fisheries: Annotated Agenda*
- INF.9 *Tuna Fishery Statistics for the Tropical Western Pacific*

VII. LISTE DES PARTICIPANTS

Australie

Mr Kevin McLoughlin
 Fisheries Resources Branch
 Bureau of Resource Sciences
 P.O. Box E11
 Queen Victoria Terrace
 CANBERRA ACT 2600
 Téléphone : (61) 6-272-4015
 Télécopieur : (61) 6-272-4014
 Internet: kjm@mailpc.Brs.Gov.Au

Dr Dave McB. Williams
 Australian Institute of Marine Sciences
 P.M.B. No. 3
 TOWNSVILLE M.C., Queensland 4810
 Téléphone : (61) 77-789211
 Télécopieur : (61) 77-725852
 Internet: d_williams@aims.gov.au

Dr Robert Campbell
 Division of Fisheries
 CSIRO
 G.P.O. Box 1538
 HOBART, Tasmania 7001
 Téléphone : (61) 02325368
 Télécopieur : (61) 02325199
 Internet: rcampbell@ml.csiro.au

République de Chine (Taïwan)

Mr Chi-Lu Sun
 Institute of Oceanography
 National Taiwan University
 P.O. Box 23-13
 TAIPEI
 Taïwan
 Téléphone : (886) 2-362-9842
 Télécopieur : (886) 2-362-9842

Etats fédérés de Micronésie

Mr Craig Heberer
 Micronesian Maritime Authority
 P.O. Box PS122
 Palikir
 POHNPEI 96941
 Peacesat: "MMA Pohnpei"

Etats-Unis d'Amérique

Dr Paul Callaghan
 Chair, Scientific and Statistical Committee
 Western Pacific Fishery Management Council
 1164 Bishop Street, Suite 1405
 HONOLULU
 Hawai 96813
 Téléphone : (1) 808-522-8220 ou 808-522-8226

Etats-Unis d'Amérique (suite)

Dr Gary T. Sakagawa
 Chief, Pelagic Fisheries Resources Division
 Southwest Fisheries Science Center
 National Marine Fisheries Service
 NOAA
 P.O. Box 271
 LA JOLLA, Californie 92038

Dr Pierre Kleiber
 Southwest Fisheries Science Center
 National Marine Fisheries Service
 NOAA
 P.O. Box 271
 LA JOLLA, Californie 92038
 Internet: pkleiber@uscd.edu

Dr John Sibert
 School of Ocean and Earth Science and Technology
 1000 Pope Road
 University of Hawaii
 HONOLULU
 Hawaï 96822
 Téléphone : (1) 808-956-4109
 Télécopieur : (1) 808-956-4104
 Internet: jsibert@soest.hawaii.edu

Mr David Itano
 Hawaii Institute of Marine Biology
 P.O. Box 1346 Coconut Island
 KANEOHE
 Hawaï 96744-1346
 Téléphone : (1) 808-236-7451
 Télécopieur : (1) 808-236-7443
 Internet: ditano@iniki.soest.hawaii.edu

Fidji

Mr Subodh Sharma
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture, Fisheries and Forestry
 P.O. Box 358
 Suva
 Téléphone : 361122
 Télécopieur : 361184
 Peacesat: "Fiji Fisheries"

Indonésie

Dr Nurzali Naamin
 Director
 Research Institute for Marine Fisheries
 Komplek Pelabuhan Perikanan Samudera
 JL. Muara Baru Ujung
 DJAKARTA 14440
 Téléphone : (6221) 6612137
 Télécopieur : (6221) 6617908

Japon

Mr Naozumi Miyabe
Division of Pelagic Fish Resource
National Research Institute of Far Seas Fisheries
5-7-1 Orido
SHIMIZU 424

Mr K. Katsuyama
Assistant Director
Marine Resource Division
Fisheries Agency
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
TOKYO 100

Kiribati

Mr John Kirata
Fisheries Division
Ministry of Environmental and Natural Resource Development
P.O. Box 64
Bairiki, TARAWA

Palau

Mr Noah Idechong
Chief
Marine Resources Division
Department of Resources and Development
Ministry of Natural Resources
P.O. Box 100
KOROR 96940
Peacesat: "Palau Fisheries"

Mr Ramon Rechebei
Palau Maritime Authority
P.O. Box 100
KOROR 96940

Mr Masubed Tkel
Palau Maritime Authority
P.O. Box 100
KOROR 96940

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Mr Joel Opnai
First Assistant Secretary: Research, Economics and Marketing
Department of Fisheries and Marine Resources
P.O. Box 165
KONEDOBU

Philippines

Atty Reuben Ganaden
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources (BFAR)
Arcadia Bldg
860 Quezon Avenue
QUEZON CITY

Iles Salomon

Mr Eddie Oreihaka
 Senior Fisheries Officer (Resource Management)
 Fisheries Division
 Ministry of Agriculture and Fisheries
 P.O. Box G24
 HONIARA

Vanuatu

Ms Dorosday Kenneth
 Department of Fisheries
 Ministry of Agriculture, Livestock, Forestry and Fisheries
 PORT-VILA
 Téléphone : (678) 23119 ou 23621
 Télécopieur : (678) 23641

Agence des pêches du Forum

Mr Gerry Geen
 Forum Fisheries Agency
 P.O. Box 629
 HONIARA
 Iles Salomon
 Téléphone : (677) 21124
 Télécopieur : (677) 23955

Mr Karl Staisch
 Forum Fisheries Agency
 P.O. Box 629
 HONIARA
 Iles Salomon
 Téléphone : (677) 21124
 Télécopieur : (677) 23955

Secrétariat général de la CPS

M. Antony D. Lewis
 Coordonnateur des services du programme pêche hauturière
 Programme pêche hauturière

M. John Hampton
 Maître de recherche halieutique
 Programme pêche hauturière

M. Tim Lawson
 Statisticien des pêches
 Programme pêche hauturière

Commission du Pacifique Sud
 Boite postale D5
 98848 NOUMEA CEDEX
 Nouvelle-Calédonie
 Téléphone : (687) 26.20.00
 Télécopieur : (687) 26.38.18
 Internet: tbap@bix.com
 Peacesat: "SPC Noumea"

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE M. MARCELINO MELAIRESI,
MINISTRE DES RESSOURCES ET DU DEVELOPPEMENT**

Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues des pays océaniques,
Messieurs les experts scientifiques de la région,

C'est avec un grand plaisir que j'accueille ici à Koror aujourd'hui la septième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins qui est organisée en association avec le groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental dont la quatrième réunion se tiendra la semaine prochaine. La République de Palau se félicite de pouvoir être le pays hôte de ces importantes réunions pour la région et de vous accueillir dans ses magnifiques îles situées dans les zones de pêche thonière les plus productives de la région, sinon du monde. Comme vous le savez sans doute, Palau pratique la pêche thonière depuis longtemps et, si notre pays était déjà, avant la guerre, le site d'une intense activité de pêche à la canne, il exploite maintenant, dans ses zones de pêche, des milliers de tonnes de thon de qualité *sashimi* qui sont expédiées dans tous les marchés du monde. La richesse de nos traditions insulaires, liées à la pêche et à la récolte des ressources marines, ne doit pas non plus être oubliée.

Depuis 1988, le comité permanent est chargé d'orienter les recherches sur les stocks de thonidés de notre région, recherches qui donnent lieu à la formulation d'avis scientifiques reconnus sur la gestion des stocks. Point n'est besoin de répéter ici que ces ressources marines figurent parmi les plus importantes et les plus précieuses de la région océanique; les exploiter rationnellement reste une priorité de la plupart de nos pays. La création du comité permanent a coïncidé avec une période particulièrement favorable, où l'essor rapide de la pêche thonière dans le Pacifique occidental s'accompagnait d'un total de captures atteignant plus d'un million de tonnes dans la région océanique. La mise en place du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental a suivi de près celle du comité permanent pour permettre de mener à bien une étude concertée, plus particulièrement axée sur les conséquences du rapide accroissement de l'exploitation de cette ressource de grande valeur, le thon jaune. En l'absence d'accord international réglementant la gestion de ces ressources pour toutes les parties intéressées, le rôle du comité permanent (et du groupe chargé des recherches sur le thon jaune) est potentiellement fort important puisqu'il prépare la voie à l'adoption d'une procédure de consultation scientifique sur la conservation des stocks exploités. Le comité permanent représente à cet égard un groupe particulièrement bien placé. En effet, il réunit les pays océaniques qui sont le plus parties prenantes à ces ressources marines, la plupart des exploitants des stocks de thonidés, les experts scientifiques de l'Association des Nations de l'Asie du sud-est (ANASE) qui sont nos voisins et partenaires, les organisations régionales des pêches et tous les experts scientifiques du bassin du Pacifique qui s'intéressent à la question.

Au nom des pays de la région, le programme pêche hauturière de la Commission du Pacifique Sud est investi de la responsabilité de mener à bien une grande partie des activités de recherche et de suivi si nécessaires à l'évaluation des stocks de thonidés. A juste titre, une grande partie de votre travail consiste à examiner et orienter les activités, tant actuelles que futures, du programme pêche hauturière. Vous savez sans doute qu'il est en place depuis 13 ans et a bien servi les intérêts de la région en formulant des avis scientifiques autorisés à point nommé et en toute objectivité. Le suivi assuré par le comité permanent a contribué, de façon importante, au maintien, dans tous les pays membres, de l'utilité et de l'applicabilité des travaux réalisés.

Bien que de récentes études effectuées par le programme pêche hauturière aient aidé à dissiper les inquiétudes suscitées par l'état des stocks en général, il demeure encore des incertitudes et il reste beaucoup à faire. Les données sur l'état des stocks doivent être corroborées par d'autres informations : les analyses existantes doivent être peaufinées; la grande diversité des pêcheries nécessite la prise en compte des aspects économiques et de nombreux autres facteurs; l'état des stocks de thons obèses doit encore être évalué, et ainsi de suite. Le comité permanent et le groupe chargé des recherches sur le thon jaune jouent un rôle de consultation et de soutien essentiels au bon déroulement de tous ces travaux. La réunion de haut niveau qui

doit se tenir à Honiara dans les derniers mois de l'année témoigne de l'évolution rapide que connaît la situation. Les pays insulaires océaniques et les pays exploitant leurs ressources halieutiques s'y rencontreront pour se concerter et examiner des questions d'intérêt mutuel dans le secteur de la pêche. Le comité permanent a été officiellement sollicité pour participer à cette réunion et la question de la contribution qu'il compte apporter à l'étude et à la collecte de données sur l'état des stocks est inscrite à l'ordre du jour de votre réunion de cette semaine.

Notre avenir est lié à une exploitation rationnelle des ressources de l'océan; vos travaux sont importants à cet égard et notre soutien vous est fermement acquis. A nouveau, je vous souhaite une cordiale bienvenue dans nos îles en espérant que vous aurez le temps d'en explorer quelques-unes et vous souhaite plein succès au cours des débats qui vous attendent ces prochains jours.